Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-212200620-20260121-DEL_2026_05-DE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE BROONS

COMMUNE DE **GOMENE**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 14/01/2026

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mickaël LEVEAU - MAIRE.

Etaient présents :

M. Mickaël LEVEAU MAIRE- Mme Muriel BIHOUÉE – M. Gilles MAUGAIN –M Serge HERVÉ Adjoints - Mme Mathilde JOSSELIN — M. Erwan CARISSAN – Michel HUE – Fabien PHILIPPE – ~~Jean-Luc JOUANNO~~ - William LE TENO – Mme Sophie CRESTAUX – MM. Gilles LERAY - Olivier ROBLET- M. Cédric MARTEIL- Mme Clélie DE CELLES

Absent excusé :

Procuration :

Secrétaire de séance : MR HUE Michel

Délibération N° 2026-05

Tarif Maison des Associations

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 2 septembre 2025, les tarifs communaux ont été adoptés.
Il est proposé de compléter le tableau annexé à la délibération n°2025-36 afin d'y intégrer la possibilité de louer les étages de manière individuelle.
Le tarif proposé est fixé à 150 € par étage et par nuitée.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ajout de la location par étage à la maison des associations
- FIXE la location par étage à 150€ la nuitée
- AUTORISE Le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Pour copie conforme,
Certifiée exécutoire compte tenu de son envoi en Préfecture des Côtes d'Armor le :
Mickaël LEVEAU – MAIRE



Michel HUE, secrétaire de séance